



*Service régional et départemental  
de la communication interministérielle*

Rouen, le 03 juillet 2018

## **Évacuation d'un bâtiment occupé illégalement à Saint-Étienne-du-Rouvray**

**Une ordonnance du tribunal de grande instance de Rouen en date du 5 octobre 2017 a jugé illégale l'occupation de deux bâtiments appartenant à la société EUROPAC Cartonnerie, situés rue Désiré Granet à Saint-Étienne du Rouvray, et a autorisé l'évacuation des occupants.**

**Cette opération a été réalisée ce matin à 09h15 par un huissier de justice avec le concours de la force publique. Cette opération s'est déroulée dans le calme.**

**20 personnes, dont un mineur, principalement de nationalité soudanaise, ont été évacuées.**

**4 personnes évacuées font l'objet d'une vérification au droit au séjour par les services de police.**

**Un dispositif adapté a été mis en place par la direction départementale de la cohésion sociale afin de proposer une offre d'hébergement à toutes les personnes pouvant y prétendre, après vérification de leur situation administrative.**

**Le Conseil départemental a été saisi afin que le mineur soit pris en charge par une structure adéquate.**

### **SRDCI**

tél. 02 32 76 50 14 \_ 7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex  
[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) et [www.normandie.gouv.fr](http://www.normandie.gouv.fr) , Twitter : @prefet76  
courriel : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)